



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Nettoyant pour l'intérieur

Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : Nettoyant pour l'intérieur

Numéro CAS : 64-17-5

Autre(s) dénomination(s) : Éthanol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisations identifiées pertinentes : Nettoyage des surfaces vitrées de véhicules

1.2.1 Détails du fournisseur du FDS

Weber AG

Felsenaustrasse 32

7000 Chur

Telefono: +41 81 286 16 16

info@weberprevost.ch

Sito web: www.weberprevost.ch

1.3 Numéro d'urgence : 145 Tox Info Suisse



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Section 2 : Dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification : Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de danger : Liquides inflammables

Catégorie : 2

Classe de danger : Flam. Liq. 2

Mention de danger : H225

Classification : Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de danger : Lésion oculaire grave/irritation oculaire

Catégorie : 2

Classe de danger : Flam. Liq. 2

Mention de danger : H319

Les explications des abréviations se trouvent à la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mot signalétique : Danger

Pictogrammes : GHS02, GHS07



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs facilement inflammables



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

Conseils de prudence – Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ainsi que d'autres sources d'ignition. Ne pas fumer

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence – Réaction

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer

Étiquetage des emballages pour une contenance ne dépassant pas 125 ml

Mot signalétique : Danger

Symbole(s) de danger



2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

D'après les résultats de son évaluation, cette substance n'est ni une substance PBT ni une substance vPvB.

Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (ED) à une concentration \geq 0,1%

Section 3 : Composition/informations sur les composants



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

3.1 Substances

Nom de la substance : Éthanol > 10 < 30%

Formule brute : C₂H₆O

Masse molaire : 46,07 g/mol

Numéro REACH : 01-2119457610-43-xxxx

Numéro CAS : 64-17-5

Numéro CE : 200-578-6

Numéro Index : 603-002-00-5

Nom de la substance : Tensides < 5%

Section 4 : Premiers secours

En cas d'inhalation : Assurer une ventilation adéquate

En cas de contact avec la peau : Aucune mesure particulière requise

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, maintenir les paupières ouvertes, consulter un médecin si nécessaire

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau en abondance. Consulter un médecin si nécessaire

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés importants

Irritation, nausées, vomissements, douleurs abdominales, difficultés respiratoires, vertiges, somnolence

4.3 Indications pour une aide médicale immédiate ou un traitement spécialisé

Aucune connue

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Moyens d'extinction appropriés : Moyens d'extinction à sec, dioxyde de carbone / CO₂, eau pulvérisée ou mousse alcoolique

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau plein

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange

Peut former une pression en cas d'incendie. Risque d'explosion et d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et forment un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Éteindre le feu avec les précautions habituelles à une distance appropriée. Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air. Utiliser un jet d'eau pour refroidir.

Section 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures en cas d'urgence

Risque de glissade, prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts ou dans les nappes phréatiques. Éliminer les eaux usées contaminées.

6.3 Méthodes et matériaux pour la confinement et le nettoyage

Pour les grandes quantités, informer les autorités locales

Ne pas laisser entrer dans les égouts

Pour les petites quantités, éponger avec un matériau absorbant

Pour les grandes quantités, recueillir avec du sable ou des absorbants universels et éliminer dans des conteneurs appropriés



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

6.4 Référence à d'autres sections

Lutte contre l'incendie : voir section 5.

Équipements de protection personnelle : voir section 8.

Matériaux incompatibles : voir section 10.

Informations sur l'élimination : voir section 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Ventiler les zones de travail.

Interdiction absolue de fumer, tenir à l'écart des sources d'ignition

7.2 Conditions de stockage sûres, en tenant compte des incompatibilités

Maintenir le récipient fermé hermétiquement.

Protéger des rayons du soleil, des températures supérieures à 30 degrés

Stocker le récipient en position verticale et fermé

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune information disponible

Section 8 : Limitation de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de surveillance

Limites d'exposition

Éthanol

Source : SUVA

Numéro CAS : 64-17-5



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Identification : MAK

Valeur MAK : 960 mg/m³ 500 ppm

Valeur limite à court terme : 1000 mg/m³ 1920 ppm

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Ventiler correctement

Précautions personnelles – Porter une protection cutanée et oculaire appropriée (blouse de laboratoire, bonnet, gants, chaussures de sécurité, lunettes de protection)

Se laver régulièrement les mains et utiliser une crème pour la peau.

Éviter tout contact avec les yeux

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Aucune mesure particulière

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Alcool

pH : Non déterminé

Point de fusion : -114,5 °C

Point d'ébullition/plage d'ébullition : 78,32 °C

Point d'éclair : Supérieur à 12 degrés

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Inflammabilité : Non déterminée

Limites d'explosivité : Non déterminées

Pression de vapeur : Non déterminée

Densité des vapeurs : Non déterminée

Densité : 0,7893 g/cm³ à 20 °C



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Solubilité dans l'eau : Miscible/complètement soluble

Coefficient de distribution n-octanol/eau : Non déterminé

Température d'auto-inflammation : Non déterminée

Température de décomposition : Non déterminée

Viscosité : Non déterminée

Propriétés oxydantes : Aucune

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse lors du stockage et de la manipulation conformément aux instructions

Risque d'inflammation

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, des sources

d'ignition et de la lumière solaire

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles non connus

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux non connus



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Section 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet nocif pour la santé connu

Effet corrosif/irritant sur la peau

Aucune irritation cutanée connue

Lésion oculaire grave/irritation oculaire

Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation des voies respiratoires / peau

Aucune donnée disponible

Mutagénicité germinale

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée disponible

Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Section 13 : Informations sur l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur dans une installation de traitement des déchets autorisée

Section 14 : Informations sur le transport

Respecter les réglementations pour les marchandises dangereuses (ADR)



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

ADR/RID/ADN : UN 1170

Désignation d'expédition : Éthanol

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquette de danger : 3

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Quantité limitée : 1 L

Quantité exonérée : E2

Code de restriction des tunnels : D/E

Section 15 : Réglementations

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement ainsi que réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

Conformément aux réglementations nationales suisses en vigueur

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : Autres informations

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Numéro CAS : Chemical Abstracts Service

H225 : Liquide et vapeurs facilement inflammables

MAK : Valeur limite de concentration



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 5 juin 2024

PPM : Parties par million

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

RID : Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
